

ARRONDISSEMENT DE
LENS

CANTON DE
HARNES

COMMUNE DE
ROUVROY



DECISION DU MAIRE

Prise en application de l'article L2122-22 du
code général des collectivités territoriales

Objet : contrat d'engagement avec la société de production « Alice en scène productions » pour la diffusion du spectacle « Révélation » en février 2026 & tarifs d'entrée

Le Maire de Rouvroy,

Vu la délibération n° D2020-05-27-003 du 27 mai 2020 portant sur les délégations de pouvoir au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation établi par la société de production « Alice en scène productions » (2 rue de la cidrerie – 27 290 Monfort sur Risle), représentée par son gérant, Serge PENARD, pour la représentation du spectacle « Révélation » à la salle des fêtes Michel Dumoulin le vendredi 20 février 2026,

Vu les crédits inscrits au budget communal,

Considérant l'intérêt culturel de ce spectacle destiné à la population de notre commune,

Fixe le tarif d'entrée à :

- Tarif plein : 10,00 €,
- Tarif réduit : 8,00 € pour les demandeurs d'emploi et les étudiants.

Fait à Rouvroy, le 21 janvier 2026

Le Maire



Valérie CUVILLIER

Accusé de réception en préfecture
062-216207241-20260121-DM2026-01-21-02-AU
Date de télétransmission : 23/01/2026
Date de réception préfecture : 23/01/2026